

NAVARRO Fabrice

De: Corbet Christophe <Christophe.Corbet@lotetgaronne.fr>
Envoyé: lundi 15 décembre 2025 16:39
À: Service Urbanisme Marmande
Objet: Révision du PLU de Marmande - Modification de l'Emplacement Réservé n°1
Pièces jointes: Controle Emp-V5.pdf

Madame la commissaire enquêteur,

Suite à notre échange lors de votre permanence en mairie de Marmande ce 10 décembre 2025, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments complémentaires évoqués.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne porte le projet de la Déviation Est de Marmande. Ce tracé neuf de 2,8 km, destiné à relier la D933 à la D813, assurera la continuité de la rocade Nord-Ouest. À ce titre, il bénéficie depuis de nombreuses années d'un emplacement réservé dans les documents d'urbanisme de la commune.

Les études de réalisation lancées en 2019 ont permis d'affiner le périmètre du projet en collaboration avec la commune de Marmande, lequel a été intégré au projet de révision du PLU au printemps 2025. Toutefois, la poursuite des études de définition (optimisation hydraulique et paysagère) nécessite aujourd'hui un agrandissement ponctuel de l'ER N° 1, dont les usages seront compatibles avec le règlement du PLU en cours de révision. Les dossiers réglementaires seront officiellement déposés en février 2026 pour instruction en vue de l'obtention des différentes autorisations environnementales et administratives, mais les études ont d'ores et déjà reçu un accord de principe des services de l'État (DDT) lors d'échanges préalables.

C'est pourquoi je vous sollicite afin de modifier ponctuellement l'Emplacement Réservé (ER) n°1 en quatre points, détaillés dans le document joint :

- Pour les points VP1 et VP2 : Réalisation d'aménagements paysagers complémentaires composés d'essences d'arbres locales.
- Pour les points VP3 et VP4 : Création d'une piste non imperméabilisée destinée à l'entretien des fossés de la future infrastructure.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Christophe Corbet – Service des Etudes Routières
Direction générale adjointe des infrastructures et de la mobilité
Conseil départemental de Lot-et-Garonne
6 bis boulevard Scaliger, 47 916 Agen cedex 9
Tél : 06 07 99 63 43 / 05 53 69 41 16
christophe.corbet@lotetgaronne.fr
www.lotetgaronne.fr

Afin de respecter l'environnement, merci de n'imprimer cet email que si nécessaire.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest